

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 21
Qui ont pris part à la délibération
22

L'an deux mil vingt deux, et le vingt six septembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
21-09-2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUDE Jean-Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :
19-09-2022

Absents, excusés : LECLERCQ Christophe, FEVRIER Annick,
Avait donné pouvoir : LECLERCQ Christophe
Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Délibération N°
2022-30

Monsieur le maire présente la proposition de vente du comité social et économique de Bridgestone (CSE Bridgestone), propriétaire d'un étang situé au lieu-dit « les Becquettes ».

Objet de la
délibération :

Les parcelles de terrain composant cette proposition de vente sont désignées comme suit :

Achat terrains des
« Becquettes »

- Une parcelle de terre sise à LA COUTURE lieu-dit « Les Becquettes », cadastrée section AL n°4 pour une contenance de VINGT QUATRE ARES SOIXANTE DIX CENTIARES (24 a 70 ca),
- Une parcelle de terre sise à LA COUTURE, lieu-dit « Les Becquettes », cadastrée section AL n° 5 pour une contenance de SIX ARES VINGT CENTIARES (6 a 20 ca),
- Une parcelle de terre sise à LA COUTURE, lieu-dit « Les Becquettes », cadastrée section AL n° 6 pour une contenance de VINGT ET UN ARES QUARANTE CENTIARES (21 a 40 ca),
- Une parcelle de terre sise à LA COUTURE, lieu-dit « Les Becquettes », cadastrée section AL n° 7 pour une contenance de VINGT ET UN ARES VINGT CENTIARES (21 a 20 ca),
- Une parcelle de terre sise à LA COUTURE, lieu-dit « Les Becquettes », cadastrée section AL n° 8 pour une contenance d'UN HECTARE, VINGT HUIT CENTIARES (1 ha 28 ca),
- Deux parcelles de terre sises à LOCON, lieu-dit « Les Becquettes », l'une cadastrée section AD n° 290 pour une contenance de UN ARE SOIXANTE DOUZE CENTIARES (1 a 72 ca) et la seconde cadastrée section AD n° 292 pour SIX ARES QUARANTE CENTIARES (6 a 40 ca).

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le
2022 **29 SEP. 2022**
Et publication le

28/09/2022

Lesdites parcelles comprenant une hutte de chasse référencée sous le numéro H62252-1594.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Département :
PAS-de-CALAIS
Commune :
LA COUTURE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 21
Qui ont pris part à la délibération
22

Il fait état des différents pourparlers qui ont été organisés avec le CSE Bridgestone afin de convenir d'un prix de vente de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135 000 €), la valorisation du matériel pour un montant de 3 280 € étant comprise dans ce prix (liste annexée à cette délibération).

Date de la Convocation
21-09-2022

Tous s'accordent à dire que cet endroit est une opportunité pour la commune, tant d'un point de vue environnemental que pour la vie des habitants de la commune.

Date d'affichage :
19-09-2022

De fait, monsieur le maire propose d'acquérir ces terrains et accessoires au prix de vente de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135 000 €),

Délibération N°
2022-30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Objet de la
délibération :

- Accepte l'acquisition des parcelles sur La Couture AL n°4, AL n°5, AL n°6, AL n°7, AL n°8 et sur Locon AD n°290 et AD n°292, ainsi que la hutte de chasse, numéro H62252-1594 aux CSE Bridgestone pour un prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135 000 €) en ce compris les éléments mobiliers pour 3 280€,

Achat terrains des
« Becquettes »

- Charge l'office notarial de Maître Vincent HOLLANDER, Sarah HOLLANDER, Maxime HOLLANDER et Arnaud DELILLE, Notaires à BETHUNE (62400), de mener à bien cette opération.

- Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le
2022

Et publication le

28/09/2022



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.